

Mise en place d'un système de traçabilité pour le secteur porcin canadien

LYNE RAVARY, M. SC., AGRONOME,
CONSEILLÈRE EN ASSURANCE DE LA QUALITÉ, FPPQ

L'industrie porcine canadienne n'est pas à l'abri d'une maladie animale exotique. Le risque d'une crise sanitaire est réel. La mise en place d'un système d'identification et de traçabilité des porcs se révèle donc, ni plus ni moins, une police d'assurance qui permettra aux producteurs, dans un tel cas, de limiter les dégâts et de retrouver leurs marchés le plus vite possible.

Une seule vache folle a créé des pertes financières considérables dans le secteur agroalimentaire canadien. Et la maladie de la vache folle n'est pas une maladie contagieuse! Imaginez une maladie contagieuse telle que la fièvre aphteuse, maladie dite exotique. Si une maladie animale exotique était diagnostiquée au Canada, cela aurait des conséquences sérieuses sur les producteurs et le secteur agroalimentaire. On n'a qu'à penser à la dépopulation massive de nombreux animaux ainsi qu'aux pertes de parts de marchés domestique et d'exportation pour la viande, le lait et les animaux vivants, tel que vécu en Angleterre avec la fièvre aphteuse.

Le secteur agroalimentaire est de plus en plus vulnérable à l'apparition de maladies exotiques ou de crises sanitaires. La mobilité accrue des personnes, des biens et des animaux augmente le risque d'introduction de maladies, que ce soit accidentellement ou intentionnellement. Une chose est certaine: le secteur porcin canadien doit se préparer à une éventuelle crise sanitaire. Cela signifie que nous devons comprendre les risques et connaître ce qui doit être mis en place pour prévenir et réduire l'impact d'une telle crise.

C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2000, la traçabilité est une priorité et fait partie du plan de travail de la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Et depuis, la filière porcine canadienne, par l'entremise du Conseil canadien du porc (CCP), a entrepris de développer un système national de traçabilité qui permettra de localiser et de décrire tous les sites d'élevage de porcs et de retracer en aval et en amont tous les mouvements des animaux et ce, en temps réel.

Qu'est-ce qu'une maladie animale exotique

Une maladie animale exotique est une maladie transmissible ayant un grand pouvoir de diffusion et une gravité particulière, susceptible de s'étendre au-delà des frontières nationales, dont les conséquences socio-économiques ou sanitaires sont graves et dont l'incidence sur le commerce international est très importante.

Voici quelques exemples de maladies animales exotiques:

- Fièvre aphteuse
- Peste porcine classique
- Pseudorage

UN SYSTÈME COMPATIBLE

Afin de réduire les impacts économiques, sociaux et environnementaux d'une écloison de maladie animale exotique ou d'une crise sanitaire, l'industrie porcine canadienne se doit de développer un système national de traçabilité qui sera compatible avec ceux développés par les autres secteurs de bétails et les abattoirs. En ce sens, en juillet 2002, le CCP a eu comme mandat de coordonner à l'échelle nationale le développement d'un système de traçabilité de la naissance des porcs jusqu'à leur abattage: *«Le Conseil canadien du porc joue un rôle de coordonnateur au sein de l'industrie porcine dans le développement d'une stratégie nationale et d'un plan d'action visant l'éradication et la capacité de zoner le pays en cas de maladie animale exotique affectant les porcs.»*

Pour répondre à ce mandat, un plan stratégique et d'affaires, visant à décrire les besoins et les objectifs du secteur porcin, a été élaboré.

LES OBJECTIFS

Le système de traçabilité national remplira les objectifs suivants:

- Aider à minimiser les impacts d'une éclosion de maladie animale exotique ou d'une crise sanitaire en:
 - identifiant avec précision la source de la maladie ou de la contamination et en établissant judicieusement la zone de contrôle;
 - réduisant le temps de réponse;
 - permettant de zoner le Canada selon les directives de l'Office international des épizooties (OIE), et de répondre aux attentes de nos marchés d'exportation;
 - s'assurant que le système national de traçabilité sera compatible avec ceux développés par les autres secteurs d'élevage et les abattoirs.
- Consolider notre accès aux marchés intérieur et d'exportation en:
 - répondant à la volonté croissante des consommateurs de connaître l'origine de leurs aliments;
 - éradiquant les maladies animales au Canada;
 - répondant au développement de systèmes de traçabilité de la part de pays exportant du porc;
 - supportant notre programme d'Assurance qualité canadienne.

LES MOYENS ET LES ÉTAPES

Quelques pays exportateurs de porcs ont mis en place des mesures leur permettant de réduire de façon significative les impacts économiques, sociaux et environnementaux suite à l'apparition de maladies animales exotiques ou de crises sanitaires. Ces mesures leur donnent un avantage important pour amoindrir des impacts domestiques potentiels et pour promouvoir leurs produits auprès des consommateurs étrangers. Le Conseil canadien du porc a ciblé des mesures ainsi que des activités qui amélioreront la préparation du secteur porcin canadien face aux maladies animales exotiques ou à une crise sanitaire. Le plan stratégique et d'affaires décrit les différentes étapes d'implantation progressive de la traçabilité à l'échelle nationale (tableau 1).

TABLEAU 1
ÉTAPES D'IMPLANTATION DE LA TRAÇABILITÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE

Activités	Échéancier
Déterminer les exigences quant à la collecte et transfert de données	Juillet à décembre 2003
Développer une base de données nationale d'abattage porcin	Juillet 2003 à mars 2004
Déterminer un système d'identification des sites	Juillet 2003 à juin 2004
Géo-référencer les sites d'élevage de porc	Octobre 2003 à mars 2005
Réaliser des études pilotes	Octobre 2003 à décembre 2004
Consulter les parties intéressées	Octobre 2003 à mars 2005
Informers les utilisateurs	Janvier à mars 2005
Développer et mettre en place un règlement	Avril 2005 à mars 2006
Réajuster	Octobre 2005 à mars 2006

BASE DE DONNÉES NATIONALE D'ABATTAGE

Une base de données nationale d'abattage permettrait de rassembler à un seul endroit toute l'information sur les porcs abattus au Canada et ainsi permettre de mieux préparer le secteur porcin face à une crise sanitaire. Cependant, une telle base de données ne permettrait pas de retracer rapidement le lieu de naissance des animaux affectés et en ce sens ne doit pas être perçue comme un substitut à un système national de traçabilité dans sa capacité de suivre le mouvement des animaux ou de zoner le pays.

Le Québec, tout comme d'autres provinces, possède déjà l'information sur la provenance des porcs abattus, l'adresse de la ferme, les numéros de tatous, la date d'abattage, le nom du producteur, etc. Cette information pourrait être acheminée à une base de données nationale d'abattage. Le CCP évalue, avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la pertinence de transférer les données provinciales d'abattage à une base de données nationale.

La fin des travaux est prévue pour mars 2004.

Géo-référencement des sites de production

Le géo-référencement des sites de production porcine, c'est la localisation sur une carte géographique de tous les lieux où les animaux transitent (porcherie, abattoir, encan, expositions, etc.). Advenant une maladie animale exotique, cet outil permettra de localiser rapidement quels sites porcins sont affectés. Il est alors important de connaître le lieu et la description des sites où les porcs sont élevés, mis en quarantaine, vendus et abattus.

Le CCP, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, est à définir un modèle national pour le géo-référencement de tous les sites d'élevages au Canada et à trouver le financement pour les identifier et les localiser de façon unique.

Le géo-référencement de tous les sites porcins est prévu pour mars 2005.

Projet pilote sur les méthodes d'identification et de traçabilité

Certains pays ont développé des systèmes d'identification et de traçabilité pour le secteur porcin. Ces systèmes ont été élaborés en tenant compte de leur contexte particulier, selon un mode de production spécifique et selon leurs ressources financières. Par conséquent, il est d'avis général que ces systèmes ne peuvent être adoptés tels quels par le secteur porcin canadien. C'est pourquoi il a clairement été identifié que pour répondre à nos besoins et nos modes de production, un projet pilote visant à évaluer divers modes d'identification en lien avec la traçabilité devait être réalisé.

Trois provinces participeront à l'étude pilote, soit le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba. L'étude se déroulera dans plus de 30 groupes différents de sites de production (le ou les sites où le porc transite entre la naissance et l'abattoir). Les fermes seront choisies selon leur taille et le nombre de sites. Trois abattoirs, répartis dans chacune des provinces, ont été sélectionnés pour participer à l'étude pilote. Au Québec, 20 unités de production y participeront.

Dans le cadre de l'étude pilote, sept scénarios d'identification et de traçabilité seront évalués: deux scénarios utiliseront les boucles électroniques, quatre scénarios évalueront des combinaisons d'identifiants non automatisés et un scénario évaluera l'identification et la traçabilité par lot de porcs en utilisant des appareils et logiciels permettant de suivre le mouvement des animaux vivants et d'évaluer l'intégrité des lots.

La fin de l'étude pilote est prévue pour la fin de l'automne 2004.

Consultation auprès des producteurs

Afin d'assurer le succès du système national de traçabilité et suite au dépôt du rapport de l'étude pilote, une vaste campagne de consultation sera entreprise. À cet effet, les producteurs de porcs du Québec seront consultés, via la Fédération, pour décision quant à l'implantation du système de traçabilité à mettre en place dans le secteur porcin canadien.

La réglementation

Au même titre que pour les secteurs bovin et ovin, le système national de traçabilité sera obligatoire afin que le secteur porcin canadien soit préparé efficacement face à une crise sanitaire. Une fois que toutes les modalités pour l'identification et la traçabilité des porcs seront déterminées, les gouvernements fédéral et provincial légiféreront sur l'identification et la traçabilité des porcs.